PARLEMENT EUROPÉEN 2009 - 2014

Document de séance

28.9.2010 B7-0537/2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 120 du règlement

sur le remplacement du terme "Rom"

Sebastian Valentin Bodu

B7-0537/2010

Proposition de résolution du Parlement européen sur le remplacement du terme "Rom"

Le Parlement européen,

– vu la confusion que crée l'utilisation du terme "Rom", tant avec le terme "Roumains" (qui renvoie aux habitants de la Roumanie) qu'avec le terme "Rome" ou "Roma" (qui renvoie à la capitale de l'Italie),

– vu l'article 120 de son règlement,

A. considérant que cette confusion peut entraîner de fâcheuses conséquences tant pour les habitants de la Roumanie que pour les habitants de Rome, en ce qui concerne la façon dont ils sont perçus par les citoyens des États membres et des pays tiers, ainsi que pour la minorité rom, pour ce qui est de son identité ethnique,

B. considérant qu'un pays (la Macédoine) a émis le souhait de modifier son nom pour satisfaire aux exigences relatives à l'adhésion à l'Union européenne,

1. estime que le terme "Rom" devrait être remplacé dans les documents officiels de la Commission;

2. reconnaît que plusieurs associations de Roms militent pour que le terme "tsigane" soit rétabli et considère qu'une erreur a été commise en le remplaçant par le terme "Rom".